

En-tête

Date et lieu
Objet
Copie à Madame la CSAIO

Madame la Rectrice,

Je souhaite vous faire part de mon incompréhension ainsi que de ma colère concernant les nouvelles modalités de calcul du versement de la prime REP / REP+ pour les PsyEN EDO au sein de l'académie de Versailles. En effet, auparavant je percevais un forfait pour mon exercice dans des établissements scolaires REP / REP +. Suite à la publication du [Décret n° 2022-1534 du 8 décembre 2022](#), mon indemnité a été suspendue depuis janvier et un courrier de votre administration m'informe que le calcul sera désormais en fonction du temps de travail effectif. Il m'est demandé d'indiquer dans Colibris le nombre d'heures effectuées dans le ou les établissements REP / REP+ dans lesquels j'exerce. Un temps de présence est certes défini en début d'année avec l'équipe du CIO au sein des établissements. J'ai été contrainte d'indiquer ce nombre d'heures théorique dans Colibris, la configuration de la plateforme ne me laissant pas d'autre possibilité.

Cependant, avoir la charge d'un établissement REP / REP+ représente un temps de travail bien plus important en termes de présence en établissement et de suivi des élèves (bilans psychologiques, ESS, commission éducative, absentéisme...). Le temps de travail effectif ne correspond pas à la quotité de travail théorique définie en début d'année. La décision de conditionner le versement de l'indemnité au nombre d'heures défini en début d'année est injuste car elle ne permet pas de prendre en compte ma charge de travail en établissement REP / REP+. Cette décision a nécessairement pour conséquence une baisse de mon indemnité, sans que pour autant ma charge de travail diminue.

Dans une période où la faible rémunération des personnels de l'Éducation nationale est au cœur des discussions et compte tenu de l'exercice difficile de nos missions, cette conséquence est insupportable.

Pour cette raison, Madame la Rectrice, je vous demande de rétablir le versement d'un forfait, au titre de l'exercice en REP / REP+, seul à même de prendre en compte l'exercice réel de nos missions de PsyEN EDO.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, mes sincères salutations.

Signature